

## TARIFS 2023

Il est obligatoire de nous fournir une attestation CAF (année en cours) précisant votre quotient familial lors de l'inscription de votre (vos) enfant (s). En cas de non-respect de cette règle, le tarif le plus élevé sera appliqué.

	QF de 0 à 1300 €	QF supérieur à 1300 €
Enfants habitant (ou scol) à Tomblaine En journée	<b>13.50 €</b>	<b>14.00 €</b>
Enfants habitant (ou scol) à Tomblaine En 1/2 journée-sans repas (matin ou après-midi)	<b>5.50 €</b>	<b>6.00 €</b>
Enfants extérieurs à la commune En journée	<b>26.50 €</b>	<b>27.00 €</b>
Enfants extérieurs à la commune En 1/2 journée-sans repas (matin ou après-midi)	<b>11.00 €</b>	<b>11.50 €</b>

### INSCRIPTION : 2 lieux possibles :

**En Mairie** : aux heures d'ouverture

**Au centre de loisirs** : Lundi, mardi, vendredi : uniquement les matins et le mercredi toute la journée  
**La fiche d'inscription** est à retirer sur place ou téléchargeable sur le site de la Ville (Onglet « Ecoles-Enfance » à la rubrique « Enfance-Animation »)

### DOCUMENTS A FOURNIR :

**1 dossier renseignement général annuel unique** que vous avez dû remplir à la rentrée (pour les tombelinois) avec **fiche sanitaire et copie vaccinations + attestation de droits CAF** avec quotient familial de l'année en cours.

**Le règlement du séjour**: chèque bancaire ou espèces. Les chèques CESU et ANCV sont acceptés.

**1 photo d'identité** pour la carte du centre (pour nouveau inscrit)

*Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique*

## RENSEIGNEMENTS

La Ville de Tomblaine organise le Centre de Loisirs les mercredis sur la journée, de 7h30 à 18h00.



### ACCUEIL DES ENFANTS

Les enfants sont accueillis sur place au centre de loisirs **dès 7h30 jusqu'à 9h30 (dernier délai)** et peuvent être repris par un adulte responsable à partir de **16h45 jusque 18h00 (dernier délai)**. Une inscription à la 1/2 journée sans repas est possible : matin (**jusque 11h45 maxi**) et après-midi (**à partir de 13h30 impérativement**)

**UN TRANSPORT EST ASSURÉ** par le minibus ou le bus communal.

Les rendez-vous sont prévus aux arrêts suivants :

Les enfants doivent être déposés et repris par une personne responsable légale de l'enfant



Place des Arts

Allez  
départ

Retour  
arrivée

**8 h 30**

**17 h 00**

Boulevard Henri Barbusse (devant la Salle Stéphane Hessel)

**8 h 40**

**17 h 10**

Place Emile Zola (Ensanges)

**8 h 50**

**16 h 55**



**IMPORTANT** : Afin de faciliter le bon fonctionnement du Centre de Loisirs, les inscriptions sont closes tous les **samedis à 12h00** pour la semaine suivante.

**Toute absence non justifiée (certificat médical), ne sera ni remboursée ni reportée**



# Centre de Loisirs Léo Lagrange

*Mercredis Récréatifs,  
du 06 septembre au 20 décembre 2023*

### INFORMATION IMPORTANTE

Seuls les enfants **scolarisés** de 3 ans à 12 ans seront accueillis au Centre de Loisirs



**Centre de Loisirs Léo LAGRANGE  
Chemin du Bois la Dame  
54510 TOMBLAINE**

**03.83.20.70.15  
clsh@mairie-tomblaine.fr**

# LES THÈMES PROPOSÉS DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE

Septembre à Octobre

## Les contraires

### **MICHAT - MICHIEN**

Tom et Jerry

Pif et Hercule

Fabrication de jeux autour des contraires (jeux de cartes...)

Le noir et le blanc

Les couleurs vives et clairs

Le Yin et le Yang

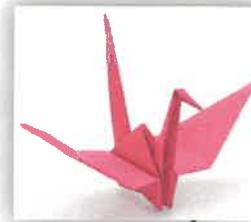
Princesses et vilains



## Les manifestations

Grand jeu avec tous les enfants  
Thème : « les Droits de l'Enfant »

La fête de la Saint Nicolas



Novembre à Décembre

## Le papier

Les origami (petites étoiles, les animaux, guirlandes de fleurs...)



Le quilling (Les lettres de l'alphabet, les animaux, noël en quilling...)

Le scrapbooking  
(Albums photos, planches à thème ...)

Les activités en relief  
(carte pop'up, kirigami ..)



Tangram

## LES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES DE LA COMMUNE

Le Centre de Loisirs peut accompagner les enfants inscrits  
à une activité associative de la commune

(uniquement sur **une seule activité par enfant** et sur les créneaux horaires  
de 9h45 à 12h00 et de 13h00 à 16h15)

